Image not found or type unknown

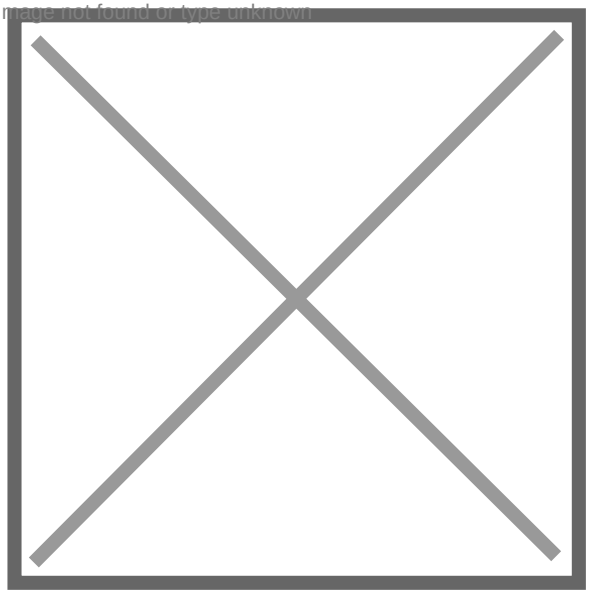

Achat de la maison suite au divorce

Par **zezette**, le **19/03/2008** à **15:19**

Je suis séparée depuis le 1 décembre 2004 et divorcée depuis le 25 janvier 2007. Le juge m'avait donné la jouissance de la maison avec mes quatre enfants. Depuis le 1 décembre 2004, j'ai pris en charge le remboursement du crédit maison.,.... Nous sommes aujourd'hui a la séparation des biens, et je souhaite racheter la part de monsieur pour garder la maison [dans celle ci ma fille y est présente et me fait tenir debout aujourd'hui(ma fille est parti en aout 2005)]
Je souhaiterai savoir comment est calculé le montant de la part de monsieur?
Le montant du crédit que j'ai remboursé seul est il déduit?
Monsieur peut il être contre le montant estimé de la maison et a t-il le droit de dire au notaire qu'il ne veut pas que vienne en réduction du montant les frais de mutuelle qu'il a touché a ma place pour des remboursements médicaux, la moitié des frais funéraire de notre fille, la moitié des crédit consommation que nous avions lors de notre séparation et dont j'ai remboursé... Il menace de faire augmenter la valeur de la maison estimé a ce jour si je demande les reductions de tout cela.
Donnez moi des conseils car je suis perdue et ne sais plus que faire.

Par **Visiteur**, le **20/03/2008** à **00:43**

Bonsoir Zezette,
D'abord, il ne faut pas mélanger les choses, la valorisation de la maison avec le remboursement de frais par la mutuelle, etc...
Quel était votre régime matrimonial?
Car si c'était la communauté, 50% de la maison chacun...
Normalement, les effets du mariage prennent fin au jour du divorce et avant cette date, les

paiements faits par les époux sont réputés être faits par la communauté, il faudrait faire une balance avec ce que chacun doit à l'autre de manière à déterminer le solde que l'un devra à l'autre.

Quant à "augmenter la valeur de la maison, il ne pourra le faire si un expert l'a fixée.

Par **zezette**, le **20/03/2008** à **10:00**

merci pour la réponse.
Nous étions mariés sous la communauté, pas de contrat de mariage.
Donc si j'ai bien compris le crédit de maison que je paye depuis janvier 2007, date du divorce est déduite de la part que je dois à monsieur?
Pour le prix de la maison, c'est le notaire avec un agent immobilier contacter par monsieur qui ont décidé de la valeur immobilière. Nous n'avons pas passer par un expert. Je viens de contacter une nouvelle agence pour avoir une nouvelle estimation, car j'ai tellement peur de ne pouvoir acheter ce bien.
Si il faut passer par un expert, combien cela coute t-il?

Par **Visiteur**, le **20/03/2008** à **19:53**

En matière d'évaluation immobilière le recours à l'expert n'est justifié qu'en cas d'intérêts à sauvegarder ou de conflits à éviter, pour le reste, la meilleure estimation c'est celle du marché immobilier.
Le coût est d'environ 400 € ai-je pu lire, mais vous pouvez demander une évaluation auprès d'une autre agence immobilière peut-être...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés